



# COMITE TECHNIQUE SPECIAL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN DU 15 FEVRIER 2018

## DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs, membres du CTSD,

Ce CTSD se tient dans un contexte particulier. En effet, le Sgen-CFDT, tout comme les autres organisations représentatives des personnels siégeant en ce Comité, tient à dénoncer une nouvelle fois les conditions dans lesquelles les documents préparatoires sont communiqués aux représentants des personnels et ce malgré les efforts des services. Comment parler encore d'un travail constructif que vous nous vantiez tant l'année passée ? Ce manque de respect des délais de mise à disposition de tous les documents préparatoires à toutes les instances est inadmissible et démontre une rupture avec la qualité du travail antérieur.

Pour le Sgen-CFDT Alsace, la dotation des emplois du premier degré affectés au département pour la rentrée 2018 est clairement insuffisante au regard du discours politique affiché par Monsieur le Président de la République. Discours bienveillant, soucieux du traitement équitable et de respect du personnel enseignant. Par quoi ce discours se traduit-il dans les faits ? Une grande mesure d'allègement des seuils des effectifs dans certaines classes en éducation prioritaire certes, mais cette mesure suffira-t-elle à faire progresser les élèves pour justifier le maintien d'un dispositif tellement coûteux pour tant d'autres élèves et enseignants qui sont légitimement en droit d'attendre un traitement équitable.

Notre mission de représentants des personnels, soucieux de la préservation du service public et de l'équité de traitement des situations, nous amènent à restituer les questions et remarques légitimes de nos collègues :

- Qu'en est-il du traitement de la grande ruralité ? Ces écoles rurales qui ont aussi leur lot d'élèves en difficulté et à qui vous retirez des moyens en fermant des classes alors qu'elles sont isolées et que ce sont souvent des communes avec des budgets fragiles. C'est prendre à la grande ruralité pour donner à la grande urbanité... Derrière ces postes que l'on ferme dans ces communes lointaines il y a des personnels qui sont investis et des équipes qui méritent de rester stables. C'est faire preuve de mépris que de nier cela.
- Qu'en est-il des aides nécessaires aux directions des écoles, de la fameuse et tant attendue simplification des tâches liées à la direction ? Quels moyens réels y seront consacrés, selon quelles modalités ? Pas de politique à moyens constants, sinon, ce sera pure indifférence de l'administration et ressenti comme un réel mépris envers l'engagement des collègues qui dirigent nos écoles ! Et que penser de la formation obligatoire des tuteurs ou tutrices de jeunes engagés.ées en mission de Service Civique conformément à la loi Egalité Citoyenneté de 2017 ? Sur quel temps, les directrices et directeurs d'écoles vont-ils se rendre à cette formation ?

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)  
305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org)

- Que traduit la pure donnée comptable quand on fait face aux difficultés et au travail supplémentaire qu'impose la prise en charge d'élèves à profil particulier qui sont inclus dans les classes ordinaires, non spécialisées ? On ne peut pas nier l'existence de ces difficultés qui parfois met des personnes en danger dans l'exercice de leur fonction, de leur mission ! Comment comptez-vous garantir un exercice serein du métier d'enseignant dans des conditions de travail difficiles sans faire reposer les causes de ces difficultés sur le personnel enseignant? Quelle gestion humaine mettez-vous en place rapidement car il y a urgence véritable et crainte pour la santé des personnels !!
- Comment ne pas revenir enfin sur les nominations d'A.V.S. suite à des notifications récentes de la M.D.P.H. ? Comment pouvez-vous cette fois justifier le fait que certaines notifications d'ouvertures de droit en date du 1er décembre 2017 par exemple, ne soient pas encore respectées ? Encore un défaut de système informatique ? Cela ne fait qu'amplifier le sentiment de mépris du droit des élèves avec handicap à disposer d'une aide à la vie scolaire. Les actions en justice risquent de se multiplier afin que l'administration respecte enfin les prescriptions légales qui s'imposent à elle !!

Dans le second degré, la rentrée 2018 semble placée sous le signe de l'incertitude. Incertitudes nombreuses à ce jour quant à la réforme du baccalauréat et du lycée qui s'annonce. Le ministre a récemment affirmé que les modifications à la rentrée 2018 seraient mineures. Il est heureux qu'il ait reculé sur ce point. Pour le Sgen-CFDT, un calendrier impactant la seconde dès la rentrée 2018, comme cela était préalablement annoncé, est intenable. Par ailleurs, nous n'avons pas d'illusion sur l'objectif principal de cette réforme : faire des économies, en réduisant les options et les épreuves du bac.

Enfin, les dernières mesures annoncées concernant l'ensemble de la fonction publique posent à tout le moins un gros problème de méthode. Comme le dit Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, il est très étonnant d'annoncer une concertation sur toute l'année 2018 et de donner dès à présent une partie des conclusions. Ceci reflète bien le délabrement du dialogue social dans les fonctions publiques ! Quant aux sujets évoqués, ils ne sont pas pour nous rassurer : l'individualisation des rémunérations, le développement des contrats, le plan de départs volontaires (dispositif qui existe déjà et qui suscite très peu d'intérêt parce que les conditions ne sont pas assez attractives) . On n'écoute pas les fonctionnaires, on ne parle jamais du travail réel qu'ils accomplissent et toutes les dernières politiques publiques ont malheureusement été conduites sous l'angle budgétaire. La CFDT s'oppose à une approche uniquement budgétaire de la Fonction publique qui réduit l'ambition du chantier Action Publique 2022 à la seule suppression de 120 000 postes. La vraie question est : quel service public voulons-nous et avec quels moyens ? Nous réitérons ici l'attachement du Sgen et de la CFDT à un **service** public de qualité, garant de la cohésion sociale et accessible à toutes et à tous, un **trésor** public fait de femmes et d'hommes dont la valeur est celui de leur engagement au travail, désireux de bien faire par-delà les seules procédures et circulaires.

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)  
 305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org)

Points à aborder dans l'après-midi, sans les formaliser en liminaire :

Au niveau national, réduire les postes ouverts aux concours de recrutement d'enseignant.e.s du second degré alors que les effectifs d'élèves progressent est un mauvais signal adressé aux personnels. Ne pas ouvrir davantage les recrutements de PsyEN est pour nous une erreur alors que l'accompagnement du parcours des élèves est un enjeu majeur pour faire reculer l'autocensure et les inégalités sociales. Le débat actuel sur l'orientation des élèves de terminale le montre bien. Par ailleurs, ce malthusianisme nous inquiète quant à la conception ministérielle du rôle d'équipes pluri-professionnelles dans l'accompagnement des élèves.

Pour en venir aux collèges de notre département et sans entrer dans le détail de chaque établissement, quelques remarques d'ordre général s'imposent.

Le document affiche un maintien du seuil 24 pour l'Education prioritaire. Nous ne nous lassons pas de rappeler qu'il s'agit en réalité d'un maintien du recul, puisqu'il n'y a pas si longtemps le seuil était de 23, avec une heure par division au titre de la difficulté. A propos de l'Education prioritaire, nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur les modalités du redéploiement des postes surnuméraires d'enseignants du second degré reventilés sur les collèges REP et REP+. Quels principes en matière de postes ? Quelles conséquences pour les collègues ?

Force est de constater, que hors pondération REP+, le soutien aux langues fait, dans notre département, jeu égal avec l'Education prioritaire. Au niveau académique, la politique des langues dépasse même le soutien aux collèges d'Education prioritaire. Au total, cette dernière, qui ne l'est donc pas tant que cela, prioritaire.

Par ailleurs, nous y reviendrons plus en détail, mais il faut d'ores et déjà souligner que nos classes sont pleines, dans des établissements eux-mêmes surchargés. Les effectifs approchant de très près les seuils sont monnaie courante, et dans beaucoup d'établissements cela risque de se traduire par des effectifs supérieurs à la rentrée. Comment ne pas comprendre les collègues qui nous disent que ces seuils ne sont que théorie, puisqu'ils voient plus de 30 élèves réels dans leurs classes ? Il est vrai qu'il n'est pas aisé sur ces documents de juger de la situation réelle de chaque collège puisque manque la structure par division, qu'il faut donc supposer à partir des prévisions d'effectifs.

Lors du prochain CDEN, des modifications de carte scolaire seront proposées sur l'Eurométropole. En l'état, ces modifications répondent à des objectifs de correction d'effectifs, mais certaines d'entre elles nous inquiètent quant à leurs conséquences néfastes sur la mixité sociale, à l'Elsau comme à Bischheim.

En ce qui concerne les DHG proprement dites, le ratio HP/HSA varie parfois étrangement. Si ce ratio se situe le plus souvent aux environs de 6-7% d'HSA sur la DHG totale, il grimpe dans certains établissements, de façon inexplicable, aux environs de 15%. Il faudra y revenir.

Pour conclure, un constat, malheureusement trop souvent réitéré. L'embellie relevée l'an passé dans la répartition des moyens aura été de courte durée et, pour revenir au sens usuel du mot prioritaire, le vrai REP+ de notre département et de notre académie, avec un H/E de 1,65, redevient à la rentrée 2018 l'École européenne. Et encore, ce chiffre doit être une extrapolation, puisque le document du CTA affiche un H/E de 1,87.

Sgen-CFDT Alsace

1 rue de Provence 68090 Mulhouse cedex – tél : 03 89 31 86 66 – email : [68@sgen.cfdt.fr](mailto:68@sgen.cfdt.fr)  
305 avenue de Colmar 67000 Strasbourg – tél : 03 88 79 87 77 – email : [67@sgen.cfdt.fr](mailto:67@sgen.cfdt.fr)

[Sgen-alsace.org](http://Sgen-alsace.org)